

Date de convocation : 29 novembre 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 52
Présents : 36
Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le CINQ du mois de DÉCOMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et Mme RAU

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. ROETTGER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : -

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MULHMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, Madame SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. TISSERAND à M. DOS SANTOS

Mme THOMAS à M. VEZAIN

M. MEOCCI à M. MULLER

Mme VANNI à M. ROVIERO

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme MACAIGNE à M. NOBILE

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

M. CALLIGARO à M. VEGLIA

Absents excusés : Mme COGLIANDRO, M. DIEUDONNE, M. CANTELE et M. VILLA

Absents : M. COQUIN, M. NUCCI, Mme LEMASSON et Mme BENCI

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023.**

Délibération 2023-45 – BUDGET PRINCIPAL 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n° 3 au Budget Principal 2023, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 263 274,96 €

En section d'investissement : 153 309,14 €

Délibération 2023-46 – BUDGET ANNEXE GESTION DÉCHETS MÉNAGERS 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe Gestion des Déchets Ménagers 2023, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : - 222 931,53 €
 - En section d'investissement : 29 692,90 €

Délibération 2023-47 – BUDGET ANNEXE GEMAPI 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 1 au Budget Annexe GEMAPI 2023, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :
 - En section de fonctionnement : 0,00 € (virement de crédits à l'intérieur de la section)
 - En section d'investissement : 0,00 €

Délibération 2023-48 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser une subvention d'équilibre de 16 500 € au profit du budget annexe « CHAMPELLE ».

Délibération 2023-49 – INTÉGRATION DES RÉSULTATS DU BUDGET « BEREGOVOY » DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'intégrer les résultats de l'ancien budget annexe « Bérégovoy » dans le Budget Principal :
 - Section de Fonctionnement : 1 200 €

Délibération 2023-50 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE FONCTIONNEMENT DEFINITIVES POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE le montant définitif des attributions de compensation 2023 à 5 676 078,15 €,
- Et DÉCIDE de répartir ce montant entre les communes, conformément au tableau ci-dessous,

COMMUNES	AC PROVISIOIRE 2023	PERSONNEL EMPLOI	AC DEFINITIVE 2023
AMNEVILLE	2 390 431,94	37 258,00 €	2 427 689,94 €
BRONVAUX	8 295,12		8 295,12 €
CLOUANGE	344 637,38		344 637,38 €
MARANGE-SILVANGE	544 073,10		544 073,10 €
MONTOIS-LA-MONTAGNE	277 099,91		277 099,91 €
MOYEUUVRE-GRANDE	198 883,40		198 883,40 €
MOYEUUVRE-PETITE	6 557,70		6 557,70 €
PIERREVILLERS	37 874,15		37 874,15 €
ROMBAS	864 787,93		864 787,93 €
ROSSELANGE	65 617,94		65 617,94 €
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	777 059,26		777 059,26 €
VITRY-SUR-ORNE	123 502,32		123 502,32 €
TOTAL	5 638 820,15	37 258,00 €	5 676 078,15 €

Délibération 2023-51 – FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT DÉROGATOIRE POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant des attributions de compensation dérogatoires d'investissement au titre de l'année 2023, conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Part variable 2023
Amnéville	131 091,00 €
Clouange	755,00 €
Moyeuve-Grande	23 919,00 €
Moyeuve-Petite	- €
Rombas	- €
Rosselange	111 986,00 €
Vitry Sur Orne	52 245,00 €
Total	319 996,00 €

Délibération 2023-52 – COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXPÉRIMENTATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (vague 3) pour le Budget Principal et l'ensemble des Budgets Annexes.

Délibération 2023-53 – BUDGET 2024 – BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024 (Budget Principal), les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget 2023 (Budget Principal) conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	Pour mémoire crédits ouverts au Budget 2023	Crédits 2024 ouverts par anticipation (25% maximum)
204 : Subventions d'équipements versées	2 072 077,00 €	100 000,00 €
Opération 9137 : Grosses réparations multi accueil	53 684,06 €	13 400,00 €
TOTAL	2 125 761,06 €	113 400,00 €

- Et PRÉCISE que les crédits ainsi ouverts par anticipation seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024 (Budget Principal).

Délibération 2023-54 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS MULTIACCUEILS – AVENANT N°1

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, PAR 41 POUR et 3 CONTRE,

- DÉCIDE de passer un 1^{er} avenant au contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation des équipements multi accueils communautaires avec la société « Maison Bleue », 148-152 route de la Reine – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,
- Et AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Délibération 2023-55 – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES « GRAND EST » - COMMUNICATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes « Grand Est », réalisé à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle qui a été effectué sur les exercices 2016 et suivants.

Délibération 2023-56 – CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « ORNE TRANSITION »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, PAR 38 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS,

- DÉCIDE de la participation de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle à la création de la Société Publique Locale dite « ORNE TRANSITION »,
- APPROUVE le projet de statuts de la « SPL ORNE TRANSITION » annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à y apporter le cas échéant des modifications mineures et à les signer après souscription par l'ensemble des actionnaires,
- SOUSCRIT une prise de participation au capital de ladite société de 34 000 € en numéraire,
- DÉSIGNE les administrateurs représentants de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle au sein du Conseil d'administration de la Société avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre, pour la durée du mandat du Conseil Communautaire qui les a désignés :
 - Monsieur MUNIER
 - Monsieur FAVIER
 - Monsieur MULLER
 - Madame VANNI
 - Monsieur ROVIERO
 - Monsieur SCHWEIZER
 - Monsieur HEISER
 - Monsieur FOURNIER
 - Monsieur MATELIC
 - Monsieur CORRADI
- Et CHARGE Monsieur le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023-57 – SPL « DESTINATION AMNEVILLE » - CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LA CITÉ DES LOISIRS D'AMNÉVILLE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) – ANNÉE 2022.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (2022) relatif à la concession d'aménagement qui lie la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la SPL Destination Amnéville pour la réalisation de l'opération de développement économique et touristique de la station thermale et touristique d'Amnéville sur le territoire de la CCPOM.

Délibération 2023-58 – SPL « DESTINATION AMNEVILLE » - CONCESSION DE TRAVAUX ET DE SERVICES DU GOLF D'AMNEVILLE – COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) – ANNÉE 2022.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité (2022), ci-annexé, relatif à la Concession de Travaux et de Services passée entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et la S.P.L « Destination Amnéville ».

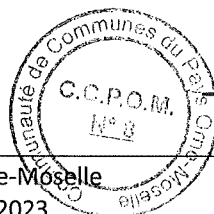
Délibération 2023-59 – GOLF D'AMNEVILLE – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITES DE L'EXPLOITANT – ANNEE 2022.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le compte-rendu annuel d'activités établi par l'exploitant du Golf d'Amnéville dans le cadre du bail emphytéotique passé avec la S.P.L « Destination Amnéville ».

Communication des Décisions

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Président,

Lionel FOURNIER